

économique. La prospérité résultant de cette mesure inflationniste, et d'autres semblables, s'est poursuivie.

Je me permets de donner lecture des paroles que j'ai osé prononcer en cette enceinte il y a trois ans. Voici comment je m'exprimais ici le 21 mai 1948, comme en fait foi la page 4308 des *Débats*:

Néanmoins, je me plains de ce que nous avons persisté à maintenir ces mesures longtemps après qu'il était devenu parfaitement clair que nous aurions dû faire exactement le contraire. Les signes précurseurs d'un sursaut d'activité ont apparu en 1946, de sorte que les méthodes préconisées en 1945 auraient dû être alors modifiées sans plus de délai. Pourtant, le Gouvernement a continué d'y avoir recours et les a même intensifiées. Il nous fallait un calmant; on nous a donné un tonique. Voici ce que je veux dire. Le Gouvernement a fait deux choses. Il a fortement encouragé l'expansion industrielle par des stimulants exagérés sous forme de dépréciation, et il s'en est aussi tenu au régime de l'argent en abondance, autre forme d'encouragement.

Je le répète, le Gouvernement a conservé cette méthode conçue pour une période de crise économique, longtemps après l'avènement de la prospérité. Je l'ai déjà signalé à la Chambre, la *Free Press* de Winnipeg a vu dans cette ligne de conduite une gaffe monumentale. Quant au *Spectator* d'Hamilton, il l'a comparée, dans un langage savoureux, à des vacances désastreuses, à une ère d'abondance où politiciens et groupements économiques se sont efforcés de donner à l'inflation un caractère permanent.

Cette politique s'appliquait encore lorsque la crise de Corée a éclaté. On était en droit de s'attendre que les autorités ne ménagent aucun effort en vue d'éviter les erreurs et les gaffes du passé. On aurait cru qu'elles se mettraient énergiquement à l'œuvre sans tarder mais, malgré nos tentatives, nous n'avons pu convaincre le Gouvernement de déclarer l'existence d'un état de crise. Nous n'avions pas même l'impression qu'il y croyait à cette crise, malgré la hausse du coût de la vie, l'indice étant passé de 161 en janvier 1950 à 169 en septembre. Quelles preuves faut-il donc apporter afin de le décider à agir efficacement et sans tarder? Dans son exposé budgétaire mardi dernier, le ministre a avoué qu'à peu près aucune mesure n'avait été prise,—je citerai tout à l'heure ses paroles à l'appui de cette assertion,—avant que le Parlement se réunisse et que l'opposition se mette à insister. Si encore le Gouvernement s'était contenté de se croiser les bras, mais il a fait pire que cela, comme le ministre du Commerce l'indiquait dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 8 février. Comparant les circonstances actuelles avec celles de 1941, le ministre a affirmé:

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Cette fois, beaucoup de gens s'attendent à la réimposition du même genre de régies et agissent en conséquence.

Autrement dit, le ministre nous disait calmement que, malgré toutes les rumeurs de régies imminentes, le Gouvernement, par son inaction presque totale, avait favorisé les achats qui avaient provoqué la hausse. Le ministre savait pertinemment ce qui se passait lorsqu'il a dit que les gens agissaient en conséquence. Or non seulement ses paroles n'ont rien fait pour mettre fin à ces agissements mais encore elles ont, à mon avis, encouragé certaines personnes à continuer car, somme toute, il était plus clair que jamais que le Gouvernement songeait à intervenir. Le Gouvernement en est resté à ses projets, mais cela a néanmoins encouragé ces gens à acheter pour devancer les restrictions.

Faisons maintenant l'examen de la session de septembre. Quelles mesures a prises le ministre des Finances après avoir courageusement promis de venir à bout de l'inflation? Peut-être serait-il juste de dire, avec le vieux proverbe, que la montagne en travail n'a enfanté qu'une ridicule souris. Tout ce que nous avons eu, c'est la mesure de septembre sur les achats à tempérament, suivie de quelques règlements en novembre. A mon avis, cette intervention a été inefficace, sinon tout à fait futile. La meilleure preuve à l'appui de cette affirmation, c'est que récemment des règlements beaucoup plus efficaces ont été adoptés et que nous serons bientôt saisis d'une modification à la mesure visant les achats à tempérament. Cependant, ces règlements plus efficaces n'ont été adoptés qu'il y a quelques semaines. En septembre dernier, il n'a pas été tenu compte de la nécessité de réglementer le crédit, ce dont les ministres ont parlé l'autre soir. Il en a été question, mais rien ne s'est fait.

On peut, je pense, en dire exactement autant du ministre du Commerce, à qui nous avons voté l'automne dernier de vastes pouvoirs. Il nous a expliqué leur nécessité dans les termes suivants:

En d'autres termes, si, à des fins de guerre, nous réduisons les approvisionnements au point de rendre le reste insuffisant aux besoins du pays, nous prendrons sur nous de fixer les prix des marchandises destinées à la consommation et d'en effectuer la distribution.

Malgré tout, autant que je puisse voir, rien n'a été fait avant le mois de janvier. Sans doute pour expliquer son inaction, le ministre nous disait, le 8 février:

Jusqu'à présent, ces achats n'ont pas atteint un volume suffisant pour créer de rareté.

Ces déclarations ne sont pas le moins du moins convaincantes. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas véridiques au sens strict du mot,